

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2016

Présents : MM Christian Malavieille, Benoît Granier, Marie-France Prouhèze, Bernard Martin, Danièle Grébert, Denis Deltour, Etienne Clavel, Pascal Nuc, Pascal Vigne et René Trocellier.

M. Christian Vaissière, excusé, donne pouvoir à M. René Trocellier.

- **Restauration du petit patrimoine.**

Projet ayant obtenu un financement de 50% du département soit 13 000 € sur 26 000 € H.T. de travaux.

Projets à faire chiffrer avant validation :

- Restauration et mise en valeur du pont Eiffel ;
- Restauration de la statue de la Vierge à Javols ;
- Restauration de la croix de Volpillac et éventuellement du lavoir.

L'étude du dossier est confiée à Lozère Ingénierie.

- **Travaux à prévoir de remise en état de la piste de danse de la salle des fêtes et éventuellement de l'estrade et des escaliers.**

Un devis a été obtenu de l'entreprise Anfray et d'autres seront demandés à d'autres entreprises.

- **Convention avec le SATESE (Service du Conseil Départemental chargé de la gestion des eaux usées).**

Tarif de base inchangé (0,69 €/habitant soit 329 €/an).

+ bilan 24h obligatoire sur station > 200 équivalent-habitant soit 200 € supplémentaire par an.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

- **Projet d'aménagement du bar.**

Après avoir débattu longuement sur la solution de rachat et d'aménagement de bar Bergounhon et l'hypothèse d'étudier une solution alternative entre le local France Telecom et le parking des locataires de la Mairie, à priori beaucoup moins coûteuse et beaucoup plus fonctionnelle, Le Maire propose de passer au vote.

- **Première question** : Faut-il un bar-restauration rapide à Javols ?
Résultat du vote : 9 voix pour, 2 contre.
- **Deuxième question** : Faut-il poursuivre l'étude du projet Bergounhon ? (coût global : achat, maîtrise d'oeuvre et travaux : 1 000 000 €)
Résultat du vote : vote à l'unanimité contre cette solution.

Il sera donc étudié la solution de création d'un bâtiment devant la Mairie, pouvant ou non inclure le bâtiment France Telecom et ayant un usage de bar-restauration rapide et multi-services rural.

- **Aménagement du site archéologique.**

Suite à une réunion à Javols pour faire le point, la situation est la suivante :

- Les travaux d'aménagement du jardin archéologique par les entreprises SLE et Hermabessière sont quasiment finis.
- Malgré la sécheresse, les semis de fleurs ont été partiellement réussis.
- L'entreprise Hermabessière a un suivi à réaliser jusqu'en juin 2016.
- L'entreprise SLE a quelques finitions à réaliser dont certaines dépendent des travaux confiés à l'entreprise Germain environnement.
L'entreprise Germain environnement a pour mission la réalisation de l'appontement entre le cimetière et l'église, de la signalétique sur le site et sur le circuit de randonnée ainsi que la construction de la passerelle entre le Cros et le Mas Astruc.
- Le souhait des maîtres d'ouvrage est que les travaux soient finis en septembre lors des journées du patrimoine.

- **Révision du règlement du cimetière communal (voir annexe).**

Après une longue discussion concernant les demandes des familles possédant déjà une ou plusieurs tombes dans le cimetière vieux et sur la possibilité pour les familles ayant une résidence secondaire d'être ou non inhumés sur la commune, le Conseil adopte le nouveau règlement par 7 voix pour et 4 voix contre.

- **Commune nouvelle.**

La commission créée à cet effet a travaillé sur la rédaction d'une charte (règlement intérieur).

Une réunion est prévue le 17 février avec tous les conseillers des six communes et M. Blayac, notre trésorier.

Ensuite, une réunion d'information ouverte à toute la population sera réalisée ; elle sera l'occasion pour chacun d'apporter sa contribution.

Enfin, chaque Conseil Municipal délibérera définitivement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23h30.